

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE  
DES PROPRIÉTAIRES

Séance du 13 Mars 2026 à 14h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	26
Présents	11
Représentés	0
Absents	15

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 27 février 2026, s'est réunie à la mairie de Rampieux sous la présidence de Mr Mercier Sébastien.

Mr LEYGUE Eric est élu secrétaire de séance.

*Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 15H00.*

**DELIBERATION N° 2026\_AP\_01****Objet : Election du Syndicat**

Monsieur le Président rappelle que chaque année, les mandats d'un tiers des membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

Mr BERNET Thierry, Mr BONNEFOND Hugues, Mr LEYGUE Eric

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 11 - Voix contre : 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :
  - o Mr BERNET Thierry
  - o Mr BONNEFOND Hugues
  - o Mr LEYGUE Eric

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr LEYGUE Éric



Le Président,  
Mr MERCIER Sébastien

ASA D'IRRIGATION  
DE RAMPIEUX  
24440 RAMPIEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE  
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 13 Mars 2026 à 14h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	26
Présents	11
Représentés	0
Absents	15

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 27 février 2026, s'est réunie à la mairie de Rampieux sous la présidence de Mr Mercier Sébastien.

Mr LEYGUE Eric est élu secrétaire de séance.

*Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 15H00.*

**DELIBERATION N° 2026\_AP\_02**

**Objet : Rapport d'activité**

Le Président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA 24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée des propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 11 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr LEYGUE Eric



Le Président,  
Mr MERCIER Sébastien

ASA D'IRRIGATION  
DE RAMPIEUX  
24440 RAMPIEUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE  
DES PROPRIÉTAIRES

Séance du 13 Mars 2026 à 14h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	26
Présents	11
Représentés	0
Absents	15

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 27 février 2026, s'est réunie à la mairie de Rampieux sous la présidence de Mr Mercier Sébastien.

Mr LEYGUE Eric est élu secrétaire de séance.

*Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 15H00.*

**DELIBERATION N° 2026\_AP\_03****Objet : Indemnités membres du syndicat**

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1<sup>er</sup> Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat. Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 850 € - Mr MERCIER Sébastien
- Responsable de station : 440 € - Mr LEYGUE Éric

Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 8 - voix contre : 0), décide DE VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr LEYGUE Éric



Le Président,  
Mr MERCIER Sébastien

ASA D'IRRIGATION  
DE RAMPIEUX  
24440 RAMPIEUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE  
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 13 Mars 2026 à 14h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	26
Présents	11
Représentés	0
Absents	15

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 27 février 2026, s'est réunie à la mairie de Rampieux sous la présidence de Mr Mercier Sébastien.

Mr LEYGUE Eric est élu secrétaire de séance.

*Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 15H00.*

**DELIBERATION N° 2026\_AP\_04**

**Objet : Tarification**

Le Président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants pour 2026 :

- Abonnement Irrigation : 185 € HT/ Module                      appel en Mai
- Charge variable : 0,13 € HT / m<sup>3</sup>                                      appel en Novembre

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
Mr LEYGUE Éric





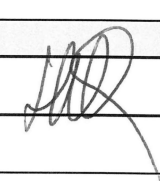

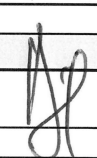
Le Président,  
Mr MERCIER Sébastien

ASA D'IRRIGATION  
DE RAMPIEUX  
24440 RAMPIEUX

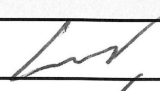



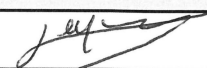
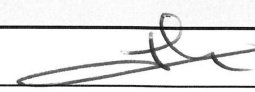


ASA de Rampieux  
Mairie 24440 RampieuxAssemblée des propriétaires  
du : 13 MAO 2026

## Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
<b>BERNET LAURENT</b>			
- BERNET LAURENT	7,50	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	7,50	0,00	
<b>BOUCHER YVETTE</b>			
- BOUCHER HERVE	5,00	0,00	
- BOUCHER DIDIER	0,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	5,00	0,00	
<b>CAMINADE JEAN-LUC</b>			
- CAMINADE MICHEL	0,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,00	0,00	
<b>CHABRONNERIE GUY</b>			
- CHABRONNERIE GUY	0,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,00	0,00	
<b>COMMUNE DE RAMPIEUX</b>			
- COMMUNE DE RAMPIEUX	0,00	1,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,00	1,00	
<b>COMMUNE DE SAINTE SABINE</b>			
- COMMUNE DE SAINTE SABINE	0,00	1,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,00	1,00	
<b>DUMAS MARIE-CLAUDE</b>			
- FAUGERE CLAUDE	11,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	11,00	0,00	
<b>DUROU ETIENNE</b>			
- DUROU ETIENNE	13,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	13,00	0,00	
<b>EARL DES MOUNARDS</b>			
- BERNET JEAN PIERRE	10,00	0,00	
- MEYNAUD ROBERT	0,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	10,00	0,00	
<b>EARL DU PARC</b>			
- DEJOS JEAN LUC	8,50	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	8,50	0,00	
<b>EARL SEBASTIEN MERCIER</b>			
- MERCIER SEBASTIEN	32,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	32,00	0,00	
<b>EARL KIWI DU BOS</b>			

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 = ha commune

<i>Usager</i> - Propriétaire	<i>Souscriptions</i>		<i>Signature</i>
	<i>S1</i>	<i>S2</i>	
- MERCIER NICOLAS	10,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	10,00	0,00	
<b>EI LANDAT QUENTIN POLY CULTURE</b>			
- DELMON ANNE MARIE	0,00	0,00	
- FAUVEL GEORGES	0,00	0,00	
- LANDAT QUENTIN	32,50	0,00	
- LANDAT DIDIER	0,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	32,50	0,00	
<b>EI BERNET BENOIT</b>			
- EI BERNET BENOIT	3,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	3,00	0,00	
<b>GAEC FERME DU ROUSSEL</b>			
- BONNEFOND HUGUES	7,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	7,00	0,00	
<b>GAEC LE MAYNE DEL REY</b>			
- GAEC LE MAYNE DEL REY	11,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	11,00	0,00	
<b>GAEC TORNIER</b>			
- CHAUMOND CLAUDE	0,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	0,00	0,00	
<b>JOLIBERT CHANTAL</b>			
- JOLIBERT CHANTAL	2,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	2,00	0,00	
<b>POMMERIE JEAN CLAUDE</b>			
- POMMERIE JEAN CLAUDE	5,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	5,00	0,00	
<b>PROVOST MICHAEL</b>			
- PROVOST PIERRE	14,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	14,00	0,00	
<b>SCEA LES VERGERS DU PETIT BRASSAC</b>			
- MARESCASSIER THIERRY	18,50	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	18,50	0,00	
<u>Total sur la Structure =</u>	190,00	2,00	

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 = ha commune